

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DOMAINE-DU-ROY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES**

07 avril 2025

Le conseil de la Municipalité de Saint-François-de-Sales siège en séance ordinaire avec public, ce lundi 07 avril 2025. La rencontre commence à 19 heures.

Sont présents à cette assemblée:

**Monsieur Marc Gaudette, conseiller, siège numéro 1;
Madame Nancy Tremblay, conseillère, siège numéro 2;
Monsieur Mathieu Laroche, conseiller au siège numéro 3;
Monsieur Yvon Deschênes, conseiller au siège numéro 4;
Madame Julie-Anne Decorby, conseillère siège numéro 5;**

Formant quorum sous la présidence de Madame Cindy Plourde, mairesse.

Assiste également à la séance, le directeur général / greffier-trésorier, Bernard Déraps.

08 personnes forment l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Cindy Plourde prononce un mot d'introduction et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents, remercie les membres du conseil pour leur implication et ouvre ensuite la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Nancy Tremblay

2025-030

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – VÉRIFICATION DU QUORUM
2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL
 - 3.1 Séance ordinaire 03 mars 2025
4. SUIVI DES PROCÈS VERBAUX
5. RAPPORT DE LA MAIRESSE
6. RAPPORT DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 Correspondance
 - 7.1.1. Balance de vérification 2024
 - 7.1.2. Projet d'entente Corpo – Municipalité
 - 7.1.3. Les Saguenéens en séries – Installation d'un drapeau
 - 7.1.4. Demande de Revenu-Québec
 - 7.1.5. Lettre du MAMH – Rapport 2022 et retenue
 - 7.1.6. Balance de vérification 2025 (1^{er} janvier au 31 mars)
 - 7.2 Acceptation des comptes à payer (mars 2025)
8. FONCTIONNEMENT INTERNE ET LOGISTIQUE
 - 8.1 Dépôt et acceptation du Rapport financier annuel 2022
 - 8.2 Entente de soutien administratif avec la MRC Domaine-du-Roy
 - 8.3 Achat temporaire pour la Corporation de loisirs et de développement
 - 8.4 Nomination d'un nouveau maire suppléant
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1 Poursuite du portrait loisirs avec le RLS

- 10.2 Entente financière avec la Corporation du sentier Ouiatchouan
- 10.3 Camping municipal – modification tarifaire et prolongation de la saison
- 10.4 Motion de félicitations à la présidente sortante de la Corporation de développement et des loisirs
- 11. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME
- 12. SÉCURITÉ CIVILE
- 13. TRAVAUX PUBLICS - VOIRIE MUNICIPALE
 - 13.1 Retour au travail du journalier saisonnier
- 14. DEMANDES DE PARTICIPATION FINANCIÈRE
- 15. DOSSIERS DIVERS / AFFAIRES NOUVELLES
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. FIXATION DE LA PROCHAINE SÉANCE (05 MAI 2025) ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 MARS 2025

IL EST PROPOSÉ par Yvon Deschênes

2025-031

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 mars 2025, tel que rédigé et transmis.

4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

La démarche était déjà amorcée mais le blâme de la Commission municipale du Québec (CMQ) a précipité la rédaction d'une entente formelle qui viendra clarifier les relations entre la Municipalité et la Corporation de développement et des loisirs. Celle-ci sera soupesée, améliorée et, ultimement soumise à nos procureurs avant d'être officiellement entérinée par les deux organisations puis transmise à la CMQ. D'autre part, l'inclusion de postes à l'intérieur de la structure syndicale a continué de drainer des énergies, presque autant que les contacts auprès des contribuables susceptibles de voir leurs immeubles mis en vente pour non-paiement de taxes municipales et l'audit scrutant à la loupe l'état de nos finances de 2023.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

Les dernières semaines ont permis à Madame la mairesse de prendre le pouls de nos ados, principalement les 12-16 ans qui ont manifesté, via l'enquête menée par le Réseau sports-loisirs (RLS), leur désir de bénéficier d'une place bien à eux, notamment pour se rencontrer. Madame Plourde a également pris part à deux rencontres de la MRC Domaine-du-Roy; de plus, la mairesse a apporté son éclairage sur des sujets aussi variés que le développement de l'offre touristique, la lutte à la pauvreté, l'entente de collaboration liant la MRC à ses municipalités rurales, le transport actif, etc.

6. RAPPORT DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Du côté des élus, la conseillère Nancy Tremblay a participé aux discussions du RLS et elle a minutieusement vérifié les comptes payables municipaux; le conseiller Mathieu Laroche a pris part à des discussions sur le développement du camping et sur la gestion des ressources humaines; le conseiller Yvon Deschênes a discuté des transformations à l'Office d'habitation(OH) régional, de camping et de loisirs pour jeunes; la conseillère Julie-Anne Decorby a notamment pris part à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de développement et des loisirs; finalement outre les rencontres RH et du RLS, le conseiller Marc Gaudette a accueilli deux nouveaux administrateurs à la Corporation de développement et des loisirs, soit Messieurs Charles Bois et Maurice Girard.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 CORRESPONDANCE

Ce conseil a pris connaissance de la correspondance reçue, que voici :

- 7.1.1 Balance de vérification 2024
- 7.1.2 Projet d'entente Corpo – Municipalité
- 7.1.3 Les Saguenéens en séries – Installation d'un drapeau
- 7.1.4 Demande de Revenu-Québec
- 7.1.5 Lettre du MAMH – Rapport 2022 et retenue
- 7.1.6 Balance de vérification 2025 (1^{er} janvier au 31 mars)

7.2 ACCEPTATION DES COMPTES

La vérification des comptes a été effectuée et présentée à l'ensemble des membres du conseil. En voici la liste détaillée :

Comptes à payer		
Fournisseur	Description	Montant
Canadian tire	Balais (2) a neige	56.30 \$
Cuizen libre-service	Sacs à déchets - papier de toilette	270.98 \$
Desco	Tige pour niveleuse	18.75 \$
Espace Muni	Renouvellement annuel	48.86 \$
Hetek solution Inc.	Matériel de vérification, étalonnage et certification	644.68 \$
Fonds d'information	Avis de Mutation	6.00 \$
Petite caisse	Frais postaux + SAQ	258.39 \$
Municipalité Lac-Bouchette	Prêt de personnel (eau potable)	948.53 \$
Nord-Flo	Réparation d'une pompe (eaux usées)	9 302.13 \$
Brandt	Mise au point de la niveleuse (pièces)	2 607.36 \$
Traction	Mise au point du tracteur (pièces)	1 883.85 \$
Panorama Média Inc.	Appel de service pour affiche électronique	364.47 \$
Plomberie Girard & voyer	Chauffe-eau salle FADOQ	1 200.12 \$
Les produits Lépine	Chlore 12%	976.12 \$
Retraite Québec	Ajustement de compte	6.37 \$
Securtech	Alarme Salle communautaire et Bureau de poste	531.18 \$
Serrurier Larouche	Clés (3) Bibliothèque	68.99 \$
Stantec	Mise à jour - projet route 155	3 161.81 \$
Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean	Adhésion annuelle	488.64 \$
UAP	Ampoule	11.73 \$
St-Félicien Diesel	Inspection mécanique (remorque)	331.30 \$
Lebeau vitres d'auto	Achat d'uréthane	28.74 \$
Groupe Perron	Dégel de ponceau (secteur Lac-aux-Bouleaux)	723.27 \$
Refuge Animal	Entente contrôle animal	2 487.62 \$
Ville de Roberval	Quotes-parts sécurité incendie 2025(1er versement)	31 371.00 \$
Total des chèques		57 797.19 \$
		VIREMENT
ADMQ	Formation (cycle financier)	408.16 \$
Bell	Lignes cellulaires et Fax	329.47 \$

Eurofins	Analyses de laboratoire	595.57 \$
Suzanne Boivin	Responsable Biblio+ Formation	216.64 \$
Cain Lamarre	Services professionnels (février 2025)	370.80 \$
Centre populaire	GA-238, GA-243, GA-241, GA-244	420.35 \$
Karol Martel	Contrat de déneigement (École, Ch. St-André, rues)	30 276.75 \$
Coop Chambord	Clés, coupe-froid (caserne) divers articles	217.10 \$
Dépanneur St-Francois-de-Sales	Sacs zéro déchet - Lunch pour 50 personnes	1 168.75 \$
9221-5516 Québec Inc.	Blocs (6) de béton	448.40 \$
Hydro-Québec		11 388.67 \$
Mallette	Services financiers (honoraires)	18 268.95 \$
Mégabureau	Frais de gestion annuelle + photocopies	169.36 \$
Remise provinciale	Février	6 528.23 \$
Remise fédérale	Février	2 532.52 \$
Molson Coors	Fournitures du bar de la salle communautaire	783.96 \$
MRC Domaine-du-Roy	Quotes-parts	11 450.78 \$
Nutrinor	Huile de chauffage	686.47 \$
Home Hardware	Balai bas porte	32.18 \$
SCFP	Février	238.10 \$
Société de l'assurance automobile	Immatriculation des huit véhicules municipaux	5 006.00 \$
Beneva	Assurances collectives (part municipale)	900.39 \$
Telus	Téléphone cellulaire	116.17 \$
Club social	Février	52.00 \$
Maxime Ayotte	Remboursement d'outils	170.98 \$
Vision informatik	Service et pièces (septembre 2024 - avril 2025)	256.38 \$
Visa	(Prêt de carte au dépanneur (Maxi) + SAQ (bar)	1 900.23 \$
Total des virements		94 933.36 \$
Salaires		
Dépôt salaires	Versé le 5 mars	3 948.02 \$
Dépôt salaires	Versé le 12 mars	3 656.00 \$
Dépôt salaires	Versé le 19 mars	4 041.76 \$
Dépôt salaires	Versé le 26 mars (avec mairesse et conseillers)	15 818.83 \$
	TOTAL SALAIRE	27 464.61 \$
Gand total		152 730.55 \$

IL EST PROPOSÉ par Nancy Tremblay

2025-032

APPUYÉE par Mathieu Laroche

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte la liste des comptes présentés et totalisant 152 730.55 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Bernard Déraps, directeur général / greffier-trésorier certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-François-de-Sales dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

8. FONCTIONNEMENT INTERNE ET LOGISTIQUE

8.1 Dépôt et acceptation du Rapport financier annuel 2022

CONSIDÉRANT l'obligation légale de produire des états financiers annuels vérifiés par un auditeur professionnel externe;

CONSIDÉRANT le travail de recherche documentaire et de récapitulation administrative effectué par les experts œuvrant chez la firme Mallette;

CONSIDÉRANT les sanctions administratives imposées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la non-production du rapport annuel 2022 selon le délai administratif impartit;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Julie-Anne Decorby

2025-033

ET UNANIMEMENT RÉSOLU par les conseillers présents

QUE la Municipalité adopte le rapport résumant situation financière analysée entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022;

QUE la Municipalité constate qu'un excédent de fonctionnement de 79 835 \$ est dégagé, ce qui porte notre surplus accumulé à 824 026 \$ au 31 décembre 2022;

QUE la Municipalité mandate la direction générale pour s'assurer, dans les jours qui viennent, de transmettre toutes les informations nécessaires aux autorités du MAMH;

QUE la Municipalité demande la levée des sanctions administratives imposées par le MAMH, maintenant que le rapport financier 2022 est adopté et transmis à Québec.

8.2 Entente de soutien administratif avec la MRC Domaine-du-Roy

ATTENDU l'entente relative au Fonds régions et ruralité intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du territoire au nom du Gouvernement du Québec, ayant pour objet de fixer les engagements des deux parties relativement au partenariat établi en vue de la mise en application du Fonds régions et ruralité (FRR);

ATTENDU que le projet rencontre les orientations du Fonds régions et ruralité (FRR) et qu'il cadre dans les champs d'intervention prioritaire déterminés par le conseil de la MRC;

ATTENDU que ce projet a été retenu et autorisé par la MRC du Domaine-du-Roy en vertu de la résolution n° 2025-082 adoptée lors de sa séance du 11 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Laroche

2025-034

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-François-de-Sales et la MRC Domaine-du-Roy conviennent du protocole d'entente ci-après reproduit et autorise la mairesse, Madame Cindy Plourde, à le signer en son nom;

1. OBJET DE L'ENTENTE ET MODE DE FONCTIONNEMENT

La présente entente a pour objet la fourniture, par LA MRC à SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, d'un service de soutien administratif. Ledit service est communément appelé « Service de soutien administratif ».

Le mode de fonctionnement de la présente entente est la fourniture de services, conformément aux dispositions du premier paragraphe de l'article 576 du *Code municipal du Québec* et du premier paragraphe de l'article 468.7 de la *Loi sur les cités et villes*.

2. COMPOSITION DU SERVICE

Le service sera assuré, selon les disponibilités, par des ressources de la MRC et/ou des ressources provenant de municipalités du territoire.

Selon l'évolution des besoins, les parties pourront, unanimement, décider d'augmenter le nombre de personnes composant le Service de soutien administratif ainsi que la nature des services couverts.

3. MODALITÉS D'AUTORITÉ ET RESPONSABILITÉ

Le Service de soutien administratif sera coordonné par LA MRC et agira sous l'autorité de la direction de la MRC.

Toutefois, lorsque ces ressources seront en poste dans la Municipalité de SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, elles agiront sous les directives de la direction générale de cette partie. Conséquemment, il est de la responsabilité de SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES de s'assurer à ce que les ressources répondent aux besoins nécessaires. LA MRC ne peut garantir des résultats à cet effet.

4. NATURE DES SERVICES

Le Service de soutien administratif pourra effectuer, pour SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, différents mandats de nature urgente en lien avec la gestion comptable et administrative.

Il est entendu que les principales tâches effectuées par le Service de gestion administratif seront, selon le cas, l'une ou plusieurs de celles qui suivent :

- Préparer toute reddition de compte de projet incluant le rapport final et les pièces justificatives à cet effet;
- Soutien afin de combler le retard dans l'établissement des rapports financiers;
- Soutien à la direction générale;
- Tous autres travaux de nature semblable.

5. ENGAGEMENTS DE LA MRC

LA MRC s'engage à :

5.1 Verser à SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, une aide financière maximale de **quarante-neuf mille deux cent cinquante-trois dollars (49 253 \$)** sous réserve de l'accomplissement de ses obligations prévues à la présente entente ou découlant de cette dernière selon les modalités suivantes :

- LA MRC s'engage à utiliser les sommes résiduelles de l'enveloppe local de la Municipalité de SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES au Fonds régions et ruralité qui lui sont consentis pour couvrir les dépenses admissibles aux fins stipulées dans la présente et en fait partie intégrante;
- Les versements s'effectueront en un ou plusieurs versements à LA MRC, selon les modalités de facturation telles que décrites à l'article 6.

6. PAIEMENT DES COÛTS

Les frais des ressources, incluant la coordination par la direction de LA MRC, seront facturés à SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES mensuellement par LA MRC, selon le temps réellement effectué auprès de SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, incluant les charges sociales et les frais de déplacement.

7. SUIVI ET ÉVALUATION

Les deux directions générales effectueront un suivi périodique ou au besoin pour évaluer le travail des membres du Service de soutien administratif et pour effectuer toute mise au point ou tous suivis nécessaires à cette entente.

8. DURÉE

La présente entente est établie pour une prestation de service d'une durée maximale de seize (16) semaines, à raison d'une estimation de deux jours/ressource par semaine et/ou selon l'évolution de la situation ou de la disponibilité des ressources.

9. OBLIGATIONS DES ENGAGEMENTS AUPRÈS DU MINISTÈRE

9.1 CUEILLETTE DE DONNÉES

LA MRC s'engage à collaborer à la cueillette de données en fonction des exigences de la ministre afin de permettre d'évaluer la performance du FRR. En ce sens, elle s'engage à fournir les informations nécessaires suivantes :

1. Les modifications par rapport au projet initial (s'il y a lieu);
2. Les priorités d'intervention en matière de développement local et régional liées au projet;
3. Les retombées structurantes du projet sur le milieu;
4. Les clientèles et secteurs visés;
5. Le chiffre d'affaires après le projet;
6. Le nombre d'emplois créés ou maintenus par le projet;
7. La structure détaillée des coûts du projet et de l'utilisation du fonds FRR :
 - a) Salaires et charges sociales;
 - b) Honoraires professionnels;
 - c) Location ou achat d'équipement;
 - d) Matériel et fourniture;
 - e) Frais administratifs (déplacement, formation, etc.);

f) Frais divers.

COMMUNICATIONS

En ce qui concerne les communications, LA MRC :

- Informera le ministre, par écrit, de toute activité de presse ou de relations publiques visant à faire connaître le projet soutenu dans le cadre du FRR, au moins dix (10) jours avant la date d'une telle activité;
- Soulignera la contribution du Gouvernement du Québec sur tous les communiqués ou documents d'information et lors de toute activité publique liée à cette entente, et ce, selon les spécifications techniques fournies par le ministre;
- Diffusera, en tout temps, l'information relative au projet à quiconque en fera la demande et à rendre publique cette information sur son site Web et à en transmettre copie au ministre.

8.3 Achat temporaire pour la Corporation de loisirs et de développement

CONSIDÉRANT que la Corporation de loisirs et de développement de Saint-François-de-Sales est actuellement à construire sa structure administrative, une procédure qui demande notamment l'obtention de numéro permettant de transiger avec Revenu Québec et Revenu Canada;

CONSIDÉRANT que, pendant ce temps, des fournitures doivent être achetées par la Corporation pour les opérations du dépanneur communautaire;

CONSIDÉRANT les directives émises en mars dernier par la Commission municipale du Québec (CMQ);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Julie-Anne Decorby

2025-035

ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Saint-François-de-Sales accepte d'assumer temporairement les achats effectués par la Corporation, le temps que celle-ci obtienne sa propre carte de crédit;

QUE la Municipalité refacture la Corporation dès l'entrée des états de comptes et s'assure de leur règlement.

8.4 Nomination d'un nouveau maire suppléant

CONSIDÉRANT que Monsieur Marc Gaudette a assumé les fonctions de maire suppléant depuis les huit derniers mois;

CONSIDÉRANT le choix de la mairesse qui avait convenu de partager le mandat de 48 mois en période de 8 mois afin que chaque conseiller ait accès au rôle de maire suppléant.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nancy Tremblay

2025-036

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination du conseiller au siège numéro 3, Monsieur Mathieu Laroche, à titre de maire suppléant et ce, jusqu'à la tenue des élections municipales, le 02 novembre prochain.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les 08 citoyens présents posent des questions aux élus.

10. LOISIRS ET DEVELOPPEMENT

10.1 Poursuite du portrait loisirs avec le RLS

CONSIDÉRANT la demande exprimée par une vingtaine de jeunes de Saint-François-de-Sales pour l'obtention d'un local de rencontre bien à eux;

CONSIDÉRANT le manque d'espaces pour accommoder l'ensemble des demandes en locaux des organismes locaux;

CONSIDÉRANT l'aide précieuse apportée par le palier régional du Réseau loisirs et sports (RLS) dans la réalisation de la démarche en cours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Julie-Anne Decorby

2025-037

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité poursuivre ses démarches en compagnie des représentants du RLS afin de trouver une solution capable de répondre aux besoins clairement exprimés par nos jeunes.

10.2 Entente financière avec la Corporation du sentier Ouiatchouan

CONSIDÉRANT l'entente liant les municipalités environnantes de la rivière Ouiatchouan à la Corporation du sentier Ouiatchouan;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoyait un versement annuel de 5 000 \$ de la part de la Municipalité de Saint-François-de-Sales à la Corporation;

CONSIDÉRANT l'envoi d'un rappel écrit de l'engagement municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Laroche

2025-038

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-François-de-Sales procède au versement de 5 000 \$ à la Corporation du sentier Ouiatchouan; il s'agit du dernier versement d'une entente de trois ans qui arrive à échéance en 2025.

10.3 Camping municipal – modification tarifaire et prolongation de la saison

CONSIDÉRANT le vœu exprimé depuis quelques années par les villégiateurs saisonniers de prolonger la saison de camping jusqu'à la mi-septembre;

CONSIDÉRANT la révision tarifaire en cours à la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'importance des investissements réalisés l'an dernier au camping municipal, notamment en matière d'électricité et de conduites d'eau potable et usées;

CONSIDÉRATION le désir d'équité entre les contribuables de Saint-François-de-Sales et la part financière exigée aux utilisateurs du camping;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc Gaudette

2025-039

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-François-de-Sales prolonge d'une semaine la date de fermeture automnale; ainsi, la saison estivale passera de 17 semaines à 18 semaines, soit du 16 mai au 21 septembre, pour 2025;

QU'en contrepartie de la prolongation d'une semaine, le tarif saisonnier soir majoré de 50 \$ pour être fixé à 1 450 \$.

10.4 Lettre de félicitations

La tenue de la dernière assemblée générale de la Corporation des loisirs et du développement de Saint-François-de-Sales a permis l'arrivée de sang neuf au conseil d'administration. L'Assemblée a aussi assisté au départ de la présidente, Madame Anne-Marie Tanguay, un départ que le conseil municipal tient à souligner par l'envoi d'une motion de félicitations pour l'ensemble de l'œuvre consacrée à une organisation qui joue un rôle capital dans la communauté.

11. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Aucun sujet.

12. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet.

13. TRAVAUX PUBLICS - VOIRIE MUNICIPALE

13.1 Retour au travail du journalier saisonnier

CONSIDÉRANT le retour des beaux jours printaniers;

CONSIDÉRANT les travaux de nettoyage à effectuer sur l'ensemble des propriétés municipales;

CONSIDÉRANT le désir de Monsieur Gilles Coulombe de reprendre son poste de journalier spécialisé en aménagement et en entretien;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Julie-Anne Decorby

2025-040

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité procède au rappel au travail de Monsieur Gilles Coulombe en date du 07 avril 2025.

14. DEMANDES DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Aucun sujet.

15. DOSSIERS DIVERS / AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les 08 citoyens présents posent leurs dernières questions aux élus.

17. FIXATION DE LA PROCHAINE SÉANCE (05 MAI 2025) ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La prochaine rencontre ordinaire se tiendra le lundi 05 mai 2025 à compter de 19 heures. Devant l'épuisement de l'ordre de jour,

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Laroche

2025-041

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de procéder à la levée de l'assemblée. Il est 19h38.

Cindy Plourde, Mairesse

Bernard Déraps
Directeur général / Greffier-trésorier